

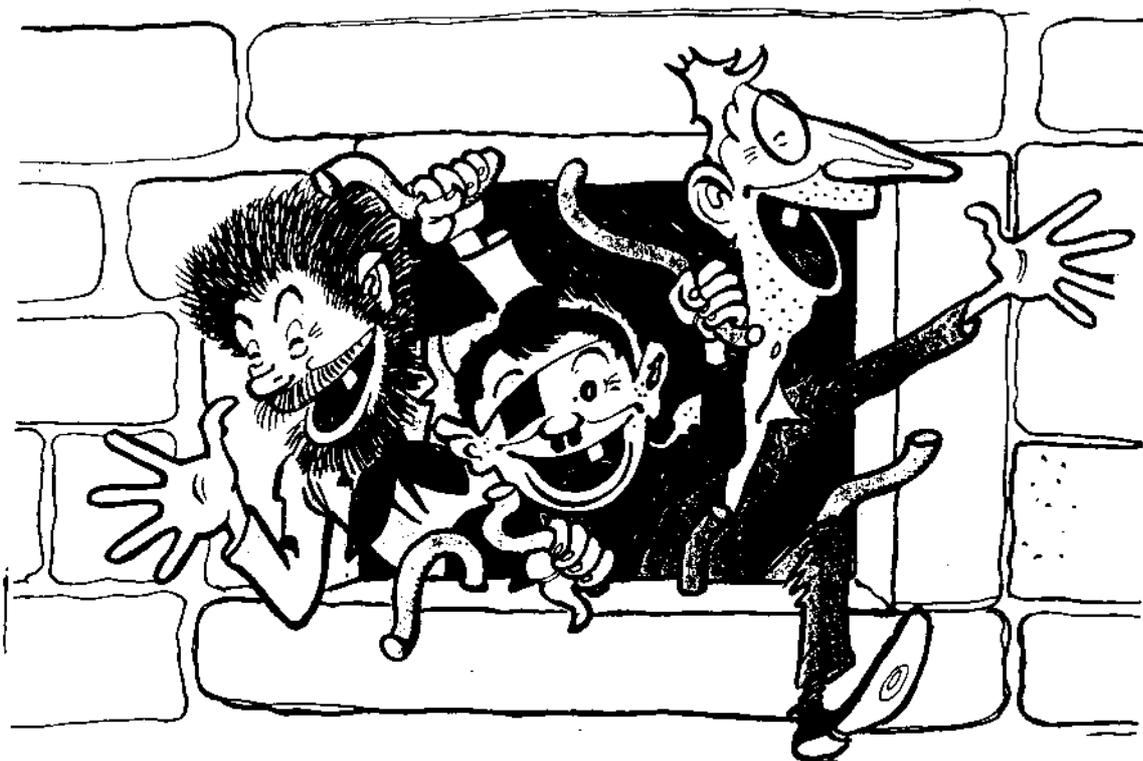
Esméralda

Libérez Quasimodo !

« L'homme privé de sa liberté, c'est-à-dire frustré de son attribut essentiel, est d'abord un homme condamné à l'immobilité : tel est le châtement fondamental. Misérablement empêché de compenser par le déplacement sa finitude humaine, le prisonnier est un homme transformé en végétal et il ressemble au platane de Paul Valéry, dont le pied est "retenu par la force du site" ; la paralysie l'enracine sur place et le réduit à un état de pure dépendance. Le prisonnier n'est rien de plus qu'une plante ou un marronnier. [...]

La vocation [de l'homme], c'est de sortir de la caverne, et non pas d'y retourner et de pourrir dans les ténèbres. »

Vladimir Jankélévitch, *L'Irréversible et la nostalgie*, 1974.



ENFERMER DANS UNE CHAMBRE, envoyer en retenue, mettre au cachot, reconduire à la frontière, interdire de séjour, restent les plus lâches des réactions face à l'individu dérangeant : enfant difficile, écolier impoli, adolescent révolté, détenu jugé dangereux, étranger. Toutes ces sanctions relèvent d'une même

logique d'exclusion et de rejet de l'Autre. Dans tous les cas, il s'agit d'écartier l'élément perturbateur, de l'évacuer vers un lieu clos, séparé, policé où il est censé devoir payer sa dette, expier sa « faute », réfléchir à son « erreur » (faire son autocritique), s'amender, et revenir à de meilleures dispositions.

Ces différentes mesures ont pour fonction d'éliminer les « indésirables », de nettoyer la cité de tous ceux qui représentent une menace (réelle, hypothétique ou fantasmée), parfois seulement un léger trouble pour la paix, l'harmonie sociale ou simplement la tranquillité du touriste-consommateur. Que l'on pense aux récents arrêtés antimendicité pris cet été dans plusieurs villes de France pour chasser des centres villes les zonards patibulaires, tous ceux qui ne font pas la manche assez proprement...¹.

Toutes les prisons sont des lieux d'oubli. Ceux qui y sont conduits sous bonne garde y disparaissent pour un temps (parfois à jamais), ils sont mis hors circuit, séparés des « honnêtes gens » dans des enclaves de non-droit. Rares alors sont ceux qui prêtent attention à leur existence, qui les incluent dans leurs analyses et leurs programmes politiques, dans leurs luttes émancipatrices. « Des murs, des barreaux, des serrures et des clefs, pour séparer des hommes des autres hommes afin qu'on les oublie, rien de plus, rien de mieux ; les prisons sont toujours des oubliettes. »²

La réflexion sur le « vécu » du corps dans l'univers pénitentiaire, engagée dans ce numéro 2 de Quasimodo, ne saurait faire l'économie d'une prise de position (ou tout au moins d'une interrogation) sur la question de l'utilité de l'enfermement pénitentiaire, sur sa fonction sociale et politique.

Aussi, il nous semble important de rappeler, notamment avec Michel Foucault, différentes analyses « critiques », constats et avancées théoriques qui restent toujours d'actualité :

1. La prison ne resocialise en aucune manière, ni ne travaille réellement et efficacement à la réhabilitation du condamné, à son « reclassement social » (commission AMOR de mai 1945). Bien au contraire, dans la majorité des cas, elle ne fait que renforcer les exclusions, créer des « irrécupérables », des récidivistes en puissance, des parias, notamment en marquant du sceau de l'infamie ceux qui en sortent, en les stigmatisant aux yeux de tous, rendant impossible (ou extrêmement difficile) leur réinsertion. « Quand quelqu'un est passé par ces [prétendus] programmes de réinsertion, note Michel Foucault, [...], cela mène à ce que l'individu reste marqué comme délinquant : auprès de son employeur, auprès du propriétaire de son logement. Sa délinquance le définit lui et le rapport que l'environnement entretient avec lui, si bien qu'on en arrive à ce que le délinquant ne puisse vivre qu'en milieu criminel. La permanence de la criminalité, conclut Michel Fou-

cault, n'est nullement un échec du système carcéral, c'est au contraire la justification de son existence. »³

Les effets négatifs de la prison sont connus :

- perte du sens des réalités de la vie ordinaire. Le détenu est déphasé, il vit un temps autre, en décalage avec le temps de la vie extérieure. Il y a une « déculturation », c'est-à-dire « perte de certaines habitudes courantes exigées par la vie en société ». Ce qui se traduit par une « désadaptation » qui rend l'intéressé temporairement incapable de faire face à certaines situations de la vie quotidienne, s'il doit à nouveau les affronter »⁴. La prison crée des inadaptes sociaux. Pris en charge du matin jusqu'au soir, le prisonnier est un individu aliéné, en continuel état de dépendance et de quasi servitude. Il est sous l'emprise du personnel d'encadrement, du règlement intérieur et d'une manière générale de l'institution pénitentiaire⁵. Le détenu est dépossédé de sa « parole », contraint d'obéir et de suivre les routines avec passivité ;

- destruction des réseaux d'affectivité, d'amitié, « dislocation du milieu familial ou du groupe au milieu duquel on vit ». Selon l'association Le Relais, qui depuis 1986 s'efforce de favoriser les rapports entre les détenus et leurs enfants, « la prison sépare chaque année 150 000 enfants de leurs parents »⁶;

- coupure avec le monde du travail. Soit le détenu est totalement désœuvré, il végète, soit il n'a accès qu'à « des travaux stériles, [et parfois débilissants] inutilisables dans le circuit économique, à l'extérieur »⁷ ;

- mise en place de nouvelles solidarités, « le fait qu'en prison le détenu vive avec des gens

1 – À Nice, les « errants » étaient ainsi quasiment « raflés » au petit matin, pour être conduits dans un centre « d'accueil » situé à 15 km du centre de la Cité des Anges. Ils étaient parqués là jusqu'au soir 18 heures, après quoi ils devaient impérativement quitter les lieux par leurs propres moyens, c'est-à-dire à pied... Se reporter au dossier sur les arrêtés antimendicité publié par la revue Juridis. Regards croisés sur la justice, n° 10, août 1996, p. 4-8.

2 – Christine Daure-Serfaty, « Les prisons sont toujours des oubliettes », in Observatoire International des Prisons, 70 affiches pour le droit à la dignité des prisonniers ordinaires, Chambéry, Éditions Comp'Act, 1993, p. 20.

3 – Michel Foucault, « La Torture c'est la raison » [1977], interview reproduite dans Dits et écrits. Tome III : 1976-1979, Paris, Éditions Gallimard, 1994, p. 394.

4 – Erving Goffman, *Asiles. Études sur la condition sociale des malades mentaux*, [1968], Paris, Les Éditions de Minuit, 1994, p. 118 et 56.

5 – Sur ce point, voir Erving Goffman, op. cit., p. 231-243.

6 – Le Relais, 52-56, rue Carvès - 92220 Montrouge. Tél. : 01.46.56.79.40.

7 – Michel Foucault, « À propos de l'enfermement pénitentiaire », [1973], Dits et écrits. Tome II : 1970-1975, op. cit., p. 441.

qui vont devenir le seul recours une fois qu'il sera sorti de prison », etc.

Les prisons sont des lieux de la désespérance où l'on s'abrutit de médicaments pour oublier l'inactivité, dormir (c'est-à-dire faire « de la prison en moins »), arrêter la rumination, « la gamberge » qui mènent directement à des comportements suicidaires, à la démence ou à l'agressivité. D'où une surconsommation de produits psychotropes (tranquillisants, antidépresseurs, stimulants...) encouragée par l'administration pénitentiaire dans l'objectif déclaré de maintenir le calme, d'apaiser les corps, de prévenir toute rébellion⁸.

Or, ce sont des êtres humains que nous enfermons dans ces lieux, et que nous y abandonnons. Ce sont des hommes, des femmes, des adolescents qui bien souvent ont commis des délits bien minimes, des forfaits de la misère, à qui l'on inflige une punition disproportionnée ! Car l'enfermement tel qu'il est organisé aujourd'hui dans des établissements surpeuplés, dans des prisons vétustes, moyenâgeuses ou dans des centrales froidement aseptisées, cruellement impersonnelles, vidées de toute affectivité, détruit l'individu, le projette dans un monde crepusculaire infantilisant, déshumanisant, humiliant et dangereux, où il crève d'ennui et d'oppression, et où la haine s'accumule⁹.

Bref, la prison déstabilise et mutilé affectivement, psychologiquement, socialement, corporellement. Pour Jacques Fasel (alors en détention préventive à la prison de Martigny - Suisse), il faut en terminer avec le mensonge de la réinsertion : « On ne réinsère personne en DÉINSÉRANT quelqu'un entre quatre murs, entre un maton, un chef d'atelier, un psychologue-pharmacien et un gentil animateur-public-relation. »¹⁰

2. La prison, qui par ailleurs n'est que fort peu dissuasive, est surtout criminogène (certains auteurs la qualifie même « d'usine du crime »). Elle « provoque, produit, fabrique des délinquants, des délinquants professionnels [...] ». La micro-délinquance qui existait au départ s'est transformée en macro-délinquance par la prison. »¹¹ Pour Michel Foucault, ce serait d'ailleurs l'une des fonctions de la prison, sinon la principale : « "Faire" un délinquant, c'est-à-dire de constituer ce personnage définitivement insaisissable qu'est le type sortant de prison. »¹²

Brendan O'Fied, président de l'association britannique des directeurs de prison, estime que les individus sortants de prisons surpeuplées sont des « individus rendus amers, endurcis et contaminés »¹³. Outre le fait qu'ils ont pu nouer des

relations privilégiées avec des détenus plus aguerris qu'eux, tous ceux que le régime carcéral n'a ni intimidé, ni totalement laminé se sont endurcis, blindés et ont emmagasiné une haine viscérale contre ceux qu'ils considèrent désormais comme leurs bourreaux (matons¹⁴, directeurs, procureurs, société...) ¹⁵.

Pour Phil Smith, la prison n'agit que « symboliquement contre les inadaptés sociaux », elle n'est que poudre aux yeux, un leurre destiné à faire croire aux électeurs que l'on se préoccupe de leur sécurité. « Il semble plus important aux prisons de faire semblant de stopper le crime plutôt que de le faire vraiment – ou même de faire quelque chose de concret à cet égard. Dans une société incapable ou refusant de s'attaquer aux causes sociales et économiques fondamentales de criminalité, cette action symbolique se substitue à une réforme substantielle. »¹⁶

8 – Cf. l'étude de Marcel Jaeger et Madeleine Monceau, La Consommation des médicaments psychotropes en prison, Ramonville Sainte-Agne, Éditions Ères, 1996.

9 – Cf. Gérard Delteil, La Marmite infernale, Paris, Syros/Alternatives, 1990.

10 – Lettre du 16.01.1996, publiée par Apache, n° 8, printemps 1996, p. 25. Du même auteur on peut lire Droit de révolte, Lausanne (Suisse), Éditions d'en bas, 1987.

11 – Michel Foucault, « La Torture c'est la raison », op. cit., p. 393. Du même auteur on lira, bien entendu, Surveiller et punir. Naissance de la prison, Paris, Gallimard, 1975.

12 – Michel Foucault, « À propos de l'enfermement pénitentiaire », op. cit., p. 429-430.

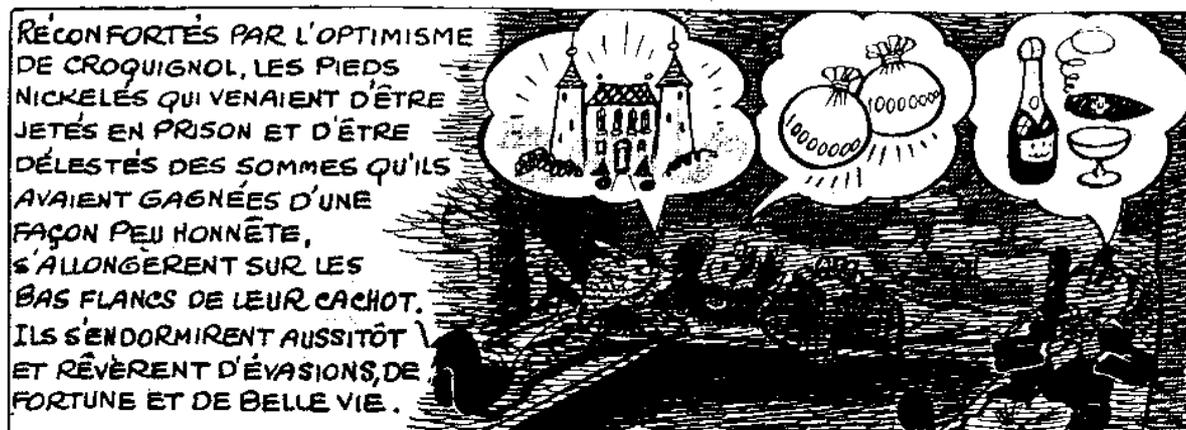
13 – Cité dans De Facto, n° 28, avril 1994, p. 2.

14 – Différents ouvrages récents s'intéressent aux conditions de travail, au mal-être des « porte-clés » : Christian Carlier (préface de Louis Viannet), Les Surveillants au parloir, Paris, Les Éditions de l'Atelier, 1996 ; Anne-Marie Marchetti (en collaboration avec Philippe Combessie), La Prison dans la cité, Paris, Éditions Desclée De Brouwer, 1996, « Les surveillants extra- et intra-muros. Une profession mal aimée », p. 121-130. Le Nouveau Politis, n° 7, décembre 1992, « Paroles de matons » ; Georges Benguigui, Antoinette Chauvenet et Françoise Orlic, Le Monde des surveillants de prison, Paris, Presses Universitaires de France, 1994. Pour une étude d'ensemble, Pierre Tartakowsky, La Prison. Enquête sur l'Administration pénitentiaire, Paris, Éditions Payot & Rivages, 1995.

Se reporter encore au très fort documentaire de Jean-Michel Carré, Les Matonnes (1995), dernier volet du cycle que ce cinéaste a consacré aux femmes en prison, dans lequel il montre « comment celles qui gardent sont, elles aussi, prisonnières de la cage » (Cf. Le Monde Radio-Télévision, 26/27 novembre 1995, p. 15).

15 – Voir notamment de Serge Livrozet, De la prison à la révolte, Paris, Mercure de France, 1973 et de Guy Gilbert, Des jeunes y rentrent, des fauves en sortent, Paris, Éditions du Livre de Poche, 1985. « On essaie tellement de te briser que tu n'as plus qu'un seul refuge, c'est la haine. Être quelqu'un dans ta haine », confiait un ancien taulard à l'issue des 16 années qu'il avait accumulées en prison (Cité par Jean-Pierre Garnier, « Droit de regard », in 70 affiches pour le droit de la dignité des prisonniers ordinaires, op. cit., p. 80).

16 – Phil Smith, « Les prisons privées ou l'art de tirer profit du crime », [Covert Action Quarterly, 1993], republié dans Juridis, n° 10, août 1996, p. 17.



3. Si la prison produit des criminels, c'est que le pouvoir politique y trouve finalement son compte. « Le criminel produit par la prison, note Michel Foucault, est un criminel utile, utile pour le système. Car il est manipulable, on peut toujours le faire chanter. Il est continuellement soumis à une pression économique et politique. »¹⁷ C'est ainsi que la police recrute en grande partie ses indics, ses balances. Mais, c'est également ainsi que se constitue et se renforce par agrégation de solidarités délinquantes, un « milieu délinquant », un « groupe social spécifique repéré et marginal », plus aisément contrôlable et ne commettant finalement que des formes « politiquement ou économiquement moins dangereuses d'illégalismes »¹⁸.

Mais surtout, la figure tétragène du délinquant (de l'étranger-délinquant) et le climat d'insécurité (souvent délibérément exacerbé) qui l'accompagne permettent de justifier une idéologie et une société sécuritaires¹⁹. Elles légitiment le quadrillage policier de la vie quotidienne, les déploiements militaro-policiers (vigipirate), les « opérations coup de poing » (si chères à Poniatowski), les contrôles d'identité inopinés, les patrouilles de nuit, les perquisitions, les gardes à vue prolongées, les opérations « anti-étés chaud », le fichage informatique²⁰, mais aussi le durcissement des régimes d'exécution.

Ne faut-il pas « qu'il y ait des délinquants et des criminels pour que la population accepte la police »²¹ et la prison ?

Il ne faut pas non plus oublier l'important marché économique et commercial que représentent la délinquance et la peur qui y est associée. La recherche d'alternatives²² à la prison, sa suppression, la mise en place d'un réel travail de réinsertion, entre en conflit avec les intérêts des lobbies pénitentiaires que représen-

t certaines grosses centrales syndicales (Force Ouvrière et la CGT)²³. Schématiquement, plus il y a de délinquants (d'hypothétiques délinquants) et de prisonniers, plus il y a de travail pour les agents de la sécurité et, en premier lieu, pour les surveillants de prison, mais également il y a plus d'argent pour les gestionnaires des nouvelles prisons privées qui se mettent en place aux États-Unis, en Australie et (bien qu'avec une administration mixte) en France²⁴.

17 – Michel Foucault, « La torture c'est la raison », op. cit., p. 393.

18 – C'est l'une des hypothèses de Michel Foucault, reprise par Henri Leclerc, « Justice et exclusion », Autrement, série Morales, n° 16 (« La justice. L'obligation impossible »), octobre 1994, p. 147.

19 – Voir de Christian de Brie, « Aux bons soins d'une société sécuritaire », Le Monde Diplomatique, n° 482, mai 1994, p. 16-17.

20 – Sur les « technocrates du sécuritaire », voir de Claudie-Marie Vadrot et Louissette Gouverne, Tous fichés, Paris, First, 1994.

21 – Michel Foucault, « La torture c'est la raison », op. cit., p. 394. « Sans délinquant, pas de police, constate encore Michel Foucault. Qu'est-ce qui rend la présence policière, le contrôle policier tolérable pour la population, sinon la crainte du délinquant ? ». « Entretien sur la prison : le livre et sa méthode » [1975], Dits et écrits. Tome II, op. cit., p. 748.

22 – Sur les alternatives à la prison, voir différents travaux : Les alternatives à la prison, journée nationale d'étude organisée (le 2 avril 1993 à Strasbourg) par la Fédération Nationale des Associations d'Accueil et de Réadaptation Social (FNARS) ; Silence (revue de l'écologie, des alternatives et de la non-violence), février 1993, « La prison autrement » (4, rue Bodin, 69001 Lyon - 20 F). Également, sur la mise en place de nouvelles voies en Amérique, Dennie Briggs, Fermer les prisons, [1975], Paris, Éditions du Seuil, 1977.

23 – Cf. COSYPE (Coordination Syndicale Pénale), Le Lobby pénitentiaire, Syndicat de la Magistrature, 1982.

24 – Cf. le très éclairant dossier réalisé sur ce thème dans Juridis, n° 10, op. cit. Pour une position favorable à cette privatisation, mettant en avant un bilan positif, consulter de Pierre-Michel Thibault, Le Défi des prisons privées, Paris, Albin Michel, 1995. À confronter avec l'article de Julien Morel d'Arleux et Stéphane Jacquin, « La prison entre privatisation et service public. Témoignages sur des expériences anglo-saxonnes et françaises », La Lettre de Genepi, février 1996, qui stigmatisent l'inhumanité de prisons fonctionnelles, propres, mais sans âme.

4. D'un séjour en maison d'arrêt à l'autre, une spirale de l'exclusion et de l'élimination progressive des « inutiles » se met en place. La prison crée des récidivistes, des multirécidivistes, des encore plus pauvres, encore plus paumés et/ou révoltés qui n'ont bien souvent plus qu'une alternative : replonger, retourner « à la case prison »²⁵ et qui finissent par être totalement anéantis, broyés, éliminés (parfois froidement abattus au terme d'évasions manquées ou de véritables guet-apens). La prison, expliquait Michel Foucault, est « un mécanisme tout à fait singulier d'élimination circulaire : la société élimine en les envoyant en prison des gens que la prison brise, écrase, élimine physiquement ; une fois ces gens brisés, la prison les élimine en les libérant, en les renvoyant dans la société ; là, leur vie en prison, le traitement qu'ils y ont subi, l'état dans lequel ils en sont sortis, tout s'ingénie à faire qu'immanquablement la société les élimine, les renvoyant en prison, laquelle, etc. » Dans le même entretien, le philosophe revenait sur ce processus d'épuration : « La prison est l'élimination physique des gens qui en sortent, qui en meurent — parfois directement, et presque toujours indirectement dans la mesure où ils ne peuvent plus trouver un emploi, n'ont aucun moyen de subsistance, ne peuvent plus reconstituer une famille. Et, à force de passer d'une prison à une autre, d'un crime à un autre, ils finissent par être vraiment éliminés physiquement. »²⁶

Aujourd'hui ce sont encore et toujours les plus défavorisés, les étrangers²⁷, les individus marginalisés, les jeunes²⁸, qui se retrouvent en masse derrière les barreaux. « La justice continue à condamner sans ménagement de pauvres gens qui ont commis des illégalismes de la misère, de l'exclusion, de la pauvreté. »²⁹ Comme le souligne Henri Leclerc (avocat et vice-président de la Ligue des droits de l'homme), nos prisons sont peuplées de « délinquants du quotidien », petits dealers,

voleurs de voitures, casseurs du samedi soir, « ceux dont la délinquance s'enracine dans la marginalité et dans l'exclusion »³⁰.

L'incarcération n'est-elle pas une manière légale d'éliminer temporairement, et à terme définitivement, nombre de ceux qui sont aujourd'hui victimes de la paupérisation galopante de nos sociétés libérales ? « On constate, note Jean-Paul Jean, une dégradation des situations économiques et sociales qui aboutit à faire gérer par les systèmes répressifs les dégâts sociaux du libéralisme »³¹. La prison n'est, pour la

25 – Cf. Louis Pérégo, *Retour à la case prison*, Paris, Éditions Ouvrières, 1990.

La vie hors des murs peut-être parfois si misérable, si dangereuse et si dénuée de sens que la vie en prison devient plus supportable, plus enviable que la vie à l'extérieur ! Certain(e)s, plutôt que de finir la tête dans le ruisseau, ou mourir d'une overdose, vont consciemment ou pas tout faire pour revenir en prison. Celle-ci devient alors un abri, une protection contre la brutalité du monde extérieur, contre les galères (notamment la prostitution forcée) qui attendent ceux et celles qu'un précédent séjour a encore un peu plus fragilisé et qui, malgré leur profond désir, ne peuvent se réinsérer, faute de trouver un travail, un appartement, de l'argent pour se nourrir... « La liberté, c'est peut-être plus compliqué que d'être en prison », explique une des détenues suivie par le cinéaste Jean-Michel Carré, dans le documentaire *Galères de femmes*. Cf. *Le Monde Diplomatique*, n° 477, décembre 1993.

26 – Michel Foucault, « À propos de la prison d'Attica » [1974], in *Dits et écrits*, op. cit., tome II, p. 526-527 et p. 530-531.

27 – Les étrangers représentent, en France, plus du tiers de la population carcérale. Pour une analyse de leur surreprésentativité dans les prisons, voir de Pierre Tournier et Philippe Robert, *Étrangers et délinquances. Les chiffres du débat*, Paris, L'Harmattan, 1991. Consulter également de Pierre Tartakowsky, « Des étrangers doublement en prison », *Le Monde Diplomatique*, n° 484, juillet 1994, p. 15. L'auteur dénonce la ghettoïsation de certaines prisons, où la détention est « ethnicisée ». Un regroupement par nationalité, par origines raciales est considéré par les directeurs de ces établissements comme un « apartheid consentant »...

28 – Voir de Francis Baillieu, *Les Jeunes face à la justice pénale. Analyse critique de l'ordonnance de 1945*, Paris, Éditions Syros, 1996.

29 – Henri Leclerc, avocat, président de la Ligue des droits de l'homme, *Le Monde*, 21 mars 1995.

30 – Henri Leclerc, op. cit., p. 151.

31 – Cf. Jean-Paul Jean, « Le libéralisme autoritaire », *Le Monde Diplomatique*, octobre 1987.



majorité des détenus, que la machine à exclure une population à faible niveau et ayant des problèmes psychosociaux majeurs, où des difficultés d'intégration tiennent une place essentielle. Il est révélateur à cet égard que l'inflation carcérale ait pour cause première la façon dont nos sociétés répondent à la toxicomanie et à l'immigration illégale. Les murs des prisons nous protègent d'abord de nos peurs. »³²

Pour Jean-Pierre Garnier, « la répression vise, pour l'essentiel, des personnes au statut précaire, situées en bas de l'échelle sociale »³³. Dans les sociétés les plus opulentes comme dans celles qui se trouvent au bord de la ruine, les détenus proviennent en majorité des secteurs les plus défavorisés. Et la tendance ne peut que s'accroître. [...] Dès 1984, alors que le tournant de la "rigueur" venait à peine d'être pris en France, ouvriers, chômeurs et personnes sans profession fournissaient déjà les trois quarts des incarcérés. Avec la progression continue de la marginalisation de masse consécutive à la "rationalisation" et à la "modernisation" du système productif, accentué par la récession générale où s'enlisent peu à peu les économies capitalistes, il y a gros à parier que la population pénitentiaire des années à venir se recrutera de plus en plus parmi les laissés pour compte de ces "mutations". »³⁴

Un rapport de février 1995 sur « les pauvretés en prison » (commandé par le ministère de la Justice au Centre de sociologie de l'éducation et signé d'Anne-Marie Marchetti et de Claude Faugeron) observait que : « Non seulement [...] les pauvres entrent plus facilement en prison que les riches mais de plus, ils en sortent plus difficilement après avoir vécu une détention plus rigoureuse. »³⁵ Commentant ce rapport, Jean-Claude Bouvier (Rédacteur à la revue du syndicat de la magistrature) constate que : « Les situations de précarité, loin d'être corrigées ou adoucies, sont au contraire accentuées, voire utilisées, pour maintenir le prisonnier dans la dépendance totale de l'institution. [...] Le détenu pauvre se retrouve rapidement dans une véritable position de "mendicité" vis-à-vis de l'administration. [...] Cette situation est d'autant plus établie qu'elle est - consciemment ou inconsciemment - souhaitée et encouragée par les personnels de l'administration pénitentiaire ; Ceux-ci y trouvent le fondement même de leur pouvoir et de leur domination : indigents, les détenus se retrouvent forcément en situation de demandeurs - et donc dans une logique de docilité - face à ceux qui les gardent. »³⁶ Le nécessaire est le paradigme du détenu, l'idéal-type du reclus, qui doit montrer patte blanche pour survivre.

5. Toute réflexion sur l'enfermement pénitentiaire doit nécessairement s'interroger en amont sur le fonctionnement du système judiciaire (dont il n'est que l'un des aboutissements), sur l'utilité du tout-carcéral, sur la propension qu'ont les juges (notamment en France) d'envoyer de plus en plus fréquemment « au placard » et, aujourd'hui, pour des peines de plus en plus longues ceux qui ont fauté. « L'aggravation des sanctions n'est pas un mythe. La France est loin d'avoir une justice laxiste. Ainsi, entre le 1er janvier 1971 et le 1er janvier 1991, le nombre des "longues peines" a plus que doublé ; les détenus exécutant une condamnation à perpétuité sont passés de 255 à 457, ceux purgeant une peine de réclusion de dix à vingt ans sont passés de 1 561 à 3 177 et ceux purgeant une peine de cinq à dix ans, de 2 020 à 5 021. »³⁷

En février 1971, dans un tract du GIP (Groupe d'Information sur les Prisons), Jean-Marie Domenach, Michel Foucault et Pierre Vidal-Naquet posaient déjà clairement la question : « On nous dit que les prisons sont surpeuplées. Mais si c'était la population qui était suremprisonnée ? »³⁸

6. Tout prisonnier est un prisonnier politique, « c'est-à-dire que chaque incarcération pose un problème politique » (Comité d'Action des Prisonniers).

La distinction entre prisonniers d'opinion et prisonniers de droit commun instaure une dichotomie perverse entre, d'un côté, des détenus « nobles » qui méritent d'être respectés, traités avec égards, défendus et, d'autre part, des détenus « ordinaires » qui finalement mériteraient leur sort. Une telle attitude n'accroît-elle pas le rejet, la relégation des « sans-rien », de tous les « sans-visages » ? La dénonciation de l'enfermement pénitentiaire, de son arbitraire, tout comme l'indignation face aux conditions de détention, se sont trop souvent polarisées autour de la figure consensuelle du détenu poli-

32 - Jean-Paul Jean, « La prison, machine à gérer l'exclusion », *Le Monde Diplomatique*, juillet 1995, p. 20-21.

33 - Cf. Christian de Brie, « La justice française en procès », *Le Monde Diplomatique*, février 1988.

34 - Jean-Pierre Garnier, « Droit de regard », op. cit., p. 74-76.

35 - « Les pauvretés en prison. Extraits des conclusions du rapport », in *Justice*, n° 147, février 1996, p. 22.

36 - Jean-Claude Bouvier, « Le gouvernement par l'indigence », *Justice*, op. cit., p. 18-19. « Le pauvre est donc tout à fait le paradigme du détenu puisque la docilité est consubstantielle de son statut », conclut ainsi le rapport sur « Les pauvretés en prison », *Ibidem*, p. 21.

37 - Jean-Paul Jean, « La prison machine à gérer l'exclusion », op. cit., p. 21.

38 - Manifeste du G.I.P. » [1971], *Dits et écrits*. Tome II, op. cit., p. 174.



tique, du dissident ³⁹. Ce dernier a focalisé les mouvements de protestation, a mobilisé les chaînes de solidarité internationales, renvoyant encore plus dans l'ombre la multitude des détenus « epsilon » ⁴⁰. « Les "droits de l'homme", interroge Jean-Pierre Garnier, ne concerneraient-ils que les prisonniers politiques ? Ou les "droits communs" auraient-ils cessé d'appartenir au monde des hommes ? [...] La solidarité de "l'extérieur" est plus prompte à se mobiliser pour délivrer un écrivain contestataire, un militant politique ou un dirigeant syndical injustement incarcéré, que pour améliorer l'existence quotidienne en prison d'une masse d'anonymes purgeant une peine jugée méritée. » ⁴¹

Dans les années soixante-dix, le CAP (Comité d'Action des Prisonniers) cherchait à réaliser l'unité des prisonniers, à partir d'une prise de conscience de leur communauté de destin, de leurs origines communes et d'une analyse politique des causes de leur incarcération. Mais c'était aussi, par-delà les murs, demander à la classe ouvrière d'être solidaire de cette « racaille » plutôt que de chercher à s'en démarquer (Marx). Constatant que c'est le sous-prolétariat (« c'est-à-dire la fraction du prolétariat qui ne se fixe pas, qui ne s'intègre pas au processus de production de la société industrielle » ⁴²) qui peuple les prisons (ce qui est encore le cas aujourd'hui), le CAP mit en avant la figure de l'ouvrier prisonnier, du prolétaire incarcéré. Dans cette analyse, les surveillants (eux aussi exploités et issus du même milieu social) ne devaient plus être considérés comme des adversaires, mais comme des partenaires de luttes, avec lesquels il fallait faire alliance. D'où cet appel à la solidarité : « Taulards, gardiens, même combat ! »

D'une manière générale, toute lutte contre « la barbarie pénitentiaire » doit étendre ses revendications à l'ensemble des personnes emprisonnées (et ce quels que soient leurs crimes

passés), jusqu'à celles qu'elle considère comme ses propres ennemis, comme des contre-révolutionnaires. « Il n'y a pas des prisonniers nobles et des prisonniers honteux, déclarait ainsi le juge Étienne Bloch ; il n'y a que des détenus qui subissent un sort identique sans considération de leur passé et des raisons qui les ont amenés derrière les murs. [...] Punir des violeurs par la prison est tout autant un coup d'épée dans l'eau que pour le cambrioleur ou le truand. Que les détenus comprennent enfin que " La prison pour personne " est le seul slogan sain » ⁴³

7. Remettre radicalement en question tout enfermement non « volontaire » et donc en premier lieu toutes les prisons.

Dans son projet de rapport sur l'instauration d'une charte pour les prisonniers, Claudia Roth (députée des Verts allemands au Parlement européen) pense que « l'on est en droit de se demander, avant même d'établir les critères de conditions de vie du prisonnier, si le premier

39 – Pour une étude historique de l'emprisonnement des « politiques », se reporter à Jean-Claude Vimont, *La Prison politique en France. Genèse d'un mode d'incarcération spécifique. XVIIIème – XXème siècles*, Paris, Anthropos, 1993.

40 – Aldous Huxley partage *Le Meilleur des mondes* entre les alphas qui bénéficient de toutes les richesses et possèdent tous les pouvoirs, et les epsilons qui subissent, travaillent et obéissent...

41 – Jean-Pierre Garnier, op. cit., p. 50 et 54.

42 – « Au niveau économique, ce qui caractérise un sous-prolétaire, c'est la précarité de l'emploi, l'absence de droits et une place périphérique dans la production : les sous-prolétaires ont un rapport au travail marqué par l'insécurité et la discontinuité. Sur le plan politique, il se trouvent pris dans un maillage fait d'assistance et de contrôle qui, en les individualisant, les empêche de se reconnaître en tant que groupe et de constituer une force politique. » Christophe Soulié, op. cit., p. 151. Voir également Marie-José Glardon, « Prisons et sous-prolétariat », in *La Suisse à l'ombre*, Genève, Éditions Adversaires, 1977 et Jean-Michel Bessette, *Sociologie du crime*, Paris, Presses Universitaires de France, 1982.

43 – Cité par Christophe Soulié, *Liberté sur paroles. Contribution à l'histoire du Comité d'Action des Prisonniers*, Bordeaux, Éditions Analis, 1995, p. 243.



droit d'un prévenu ou d'un condamné n'est pas celui de ne pas subir d'incarcération lorsque celle-ci ne se justifie pas pour des raisons de sécurité. »⁴⁴ Encore convient-il de cerner sans ambiguïté la notion de sécurité, et d'atteinte à la sécurité...

Pour Christine Daure-Serfaty, des « voies nouvelles » doivent être trouvées, car, si « la société doit se protéger, mais n'y aurait-il pour ce faire rien d'autre que les murs, les miradors, les barreaux et les armes ? Est-il absolument nécessaire de briser, de façon systématique, des vies au nom de sa sécurité ? »⁴⁵

Faut-il dès lors abattre tous les murs, n'en conserver que quelques-uns, moins hauts, plus humains ? Faut-il construire des « maisons spéciales » où rééduquer à la liberté ? Un monde sans prison peut-il exister⁴⁶ ?

Face à l'institution pénitentiaire se dressent deux tendances qui ne sont pas totalement antithétiques, exclusives, l'une humanisante, l'autre radicalement abolitionniste :

- La première recherche une amélioration, un adoucissement des conditions de détention, une « humanisation du régime carcéral ». Elle fait connaître les abus et les mauvais traitements dont sont victimes les détenus, exige que soient respectés les droits de l'homme et la dignité des personnes incarcérées⁴⁷. D'une manière générale, si elle dénonce l'inutilité de l'enfermement et demande l'élargissement du plus grand nombre des condamnés, elle reste convaincue que la prison est un mal nécessaire pour une minorité de criminels très dangereux. Tout devant être mis en œuvre pour faire de la prison un milieu « thérapeutique ».

Aujourd'hui, ce mouvement est représenté en France par l'OIP (Observatoire International des Prisons) qui se donne pour tâche de surveiller les prisons, d'y faire entrer le droit et d'informer sur tous manquements⁴⁸.

Cette position se heurte à deux seuils/impasses : « Qu'est-ce qui est acceptable ? Qu'est-ce qui ne l'est pas ? »⁴⁹ Jusqu'à quel point chercher à améliorer la vie des détenus, alors que ce qui les détruit c'est avant tout la privation de la liberté de se mouvoir (liberté qui inclut bien sûr le choix de l'immobilité) qui les réduit à n'être plus qu'une plante comme le disait Vladimir Jankélévitch...

Seconde ambiguïté : Ne fait-elle pas, d'une certaine manière, le jeu de l'administration pénitentiaire en aménageant cet espace disciplinaire, en le rendant supportable, viable et calme. L'adoucissement des peines ne désamorce-t-il pas toute rébellion. « L'humanisation des prisons, note Jean Favard, peut être [...] un facteur d'équilibre de nature à constituer en dernière analyse un excellent garant de leur sécurité. »⁵⁰

44 – Cité dans De Facto, n° 13, décembre 1992, p. 4.

45 – De Facto, n° 29, mai 1991, p. 1.

46 – Cf. Albert Jacquard (avec la contribution d'Hélène Amblard), Un Monde sans prisons ?, Paris, Édition du Seuil, 1993.

47 – À ce propos, voir Dominique Bibal-Sery, Prisons et droits de l'Homme, Paris, Direction de l'Administration Pénitentiaire, collection « Travaux et documents », n° 49, 1996 ; Alain Reynaud, Les Droits de l'Homme dans les prisons, Strasbourg, Conseil de l'Europe, 1992 et de Pierre Pédron, La Prison et les droits de l'Homme, Paris, Librairie générale de droit et de jurisprudence, 1995.

48 – Créée en 1991 l'OIP s'est donné comme devoir « de s'ingérer dans le champ clos et bétonné des prisons du monde », d'exercer une vigilance, un « droit de regard ». Sur le terrain ce travail d'observation, d'alerte, de protection est effectué par des groupes locaux. Cette association publie une lettre mensuelle d'informations (De Facto) qui relève notamment les mauvais traitements infligés aux détenus (et en premier lieu en France) ainsi qu'un rapport annuel sur les conditions de détention des personnes incarcérées, pays par pays. Pour toute information : OIP, 16, av. Berthelot - 69301 Lyon cedex 07. Tél. : 04.72.71.83.83.

49 – Christophe Soulié, op. cit., p. 266.

50 – Jean Favard, Les Prisons, Paris, Flammarion, 1994, p. 86. Du même auteur, Des Prisons, Paris, Gallimard, 1987.



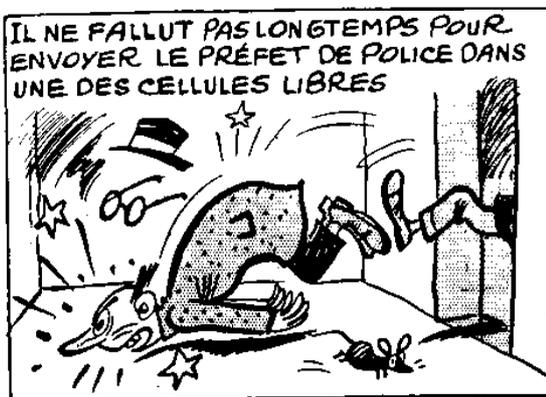
D'autres part, certains détenus n'ont nullement envie que ceux qu'ils considèrent comme leurs ennemis cherchent à leur faire du bien. Cet aspect a bien été pointé par Miguel Benasayag (militant anti-fasciste détenu quatre ans dans le centre de torture de Buenos Aires) : « Il y a un danger à vouloir faire le bien des gens. [...] si jamais les militaires étaient venus me faire un traitement "pour mon bien", ils m'auraient fait encore pire que ce qu'ils m'ont fait. Moi, j'étais là. Ma liberté était toujours là. Ils étaient des fascistes et nous étions des révolutionnaires. Les choses étaient claires. Il faut faire attention à ce que signifie vouloir le "bien" du déviant. »⁵¹.

Les prisons et leurs barreaux provoquent les prises de conscience émancipatrices, les révoltes, le désir de briser (toutes ?) les chaînes... Contre un pouvoir fort il est toujours possible de se révolter, il est permis de se définir comme révolutionnaire : « La prison est peut-être la meilleure école pour le révolutionnaire, elle politise, elle nous force à essayer de comprendre ce que nous sommes en train de vivre. »⁵²

Le mouvement anti-prison n'accepte, lui, aucun compromis, si ce n'est que tactique, son objectif est la destruction pure et simple de toutes les prisons. En France, il s'est regroupé dans les années soixante-dix autour du Comité d'Action des Prisonniers (CAP)⁵³. Ce mouvement a radicalisé les luttes contre l'enfermement en revendiquant un monde sans prison. La prison pour personne devient un principe indivisible, même pour les oppresseurs, les violeurs, les assassins d'enfants, les tortionnaires. Cette lutte qui s'élève contre toutes les autres formes d'enfermement (asiles, hospices, etc.), contre toute alternative qui ne serait qu'un nouvel enfermement, contre l'appareil judiciaire, est indissociable d'une transformation radicale de la société. Elle a pour corollaire la construction d'une société libertaire, dans laquelle la délinquance n'aurait plus de raison d'être. Dans cette perspective, les délinquants ne sont que les victimes



ou les contestataires (conscients ou non) d'un système social inique. Le voleur est un révolté qui lutte contre le système économique en refusant d'être exploité et d'intégrer la place sociale qui lui est assignée. En retour, il pointe du doigt les incohérences d'un système social. Il est le révélateur de ses dysfonctionnements, de ses incohérences, de ses limites. Ce n'est plus alors au délinquant de s'amender, mais à la société de se remettre en cause. Toutefois, bien qu'ils défendent cette théorie du déterminisme social, certains, comme les membres du CAP, se sont gardés de tomber dans l'angélisme : « Par expérience, sans aller jusqu'à croire utopiquement que tous les hommes sont bons, nous savons que le comportement de chaque individu est lié à des causes affectives et à la situation sociale qui lui est faite. Il s'ensuit que nous cherchons à comprendre plutôt qu'à condamner, même lorsqu'il s'agit de nos adversaires politiques. Sachant son inutilité, nous sommes contre la vengeance réfléchie et longuement pesée. Ce qui ne signifie pas que nous tendons la joue gauche quand on nous frappe sur la droite. Cela veut dire tout simplement que nous ne croyons pas à l'exemplarité. En revanche, nous croyons à la tolérance et à la compréhension, et l'un de nos buts essentiels est de faire admettre aux gens qu'il s'en est fallu de peu pour qu'ils se trouvent à la place de celui qu'ils se plaisent à condamner. »⁵⁴

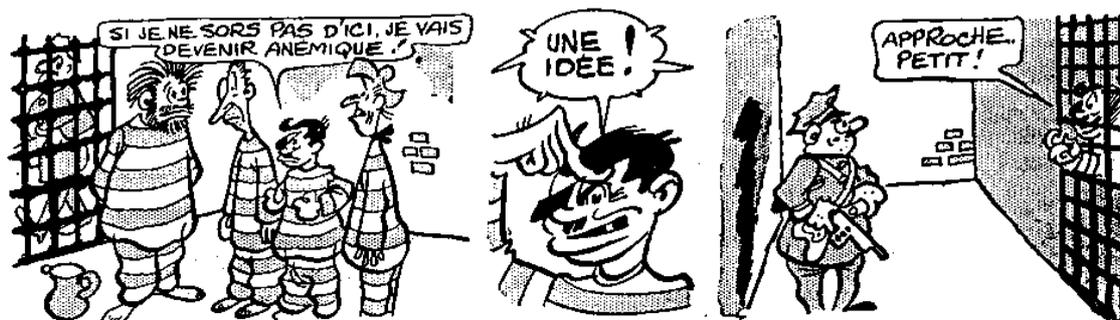


51 – Intervention au débat « Prison et anarchie » organisé à Paris, le 28 septembre 1991, par le groupe de l'émission Ras-les-murs sur les ondes de Radio libertaire, in *Déviante en société libertaire*. « Prison et anarchie », Lyon, Atelier de création libertaire, 1993, p. 41. (B.P. 1186 - 69202 Lyon Cedex 01 - 20 F).

52 – Miguel Benasayag, *Malgré tout. Contes à voix basses des prisons argentines*, Paris, François Maspero, 1981, p. 46.

53 – À ce propos, se procurer le très riche travail de Christophe Soulié, *Liberté sur paroles. Contribution à l'histoire du Comité d'Action des Prisonniers*, Bordeaux, Éditions Analis, 1995.

54 – Cité par Christophe Soulié, op. cit., p. 160. Souligné par nous. Lire également, *Les Cahiers hors série, n° 2 (« L'Abolition de la prison signifie-t-elle l'abolition de la justice, du droit et de toute société ? »)*, Paris, Éditions du Ravin bleu, 1992.



Mais alors, que faire des ennemis de la liberté, des exploités du peuple ? Que faire des criminels crapuleux, des terroristes cherchant à imposer un régime totalitaire, sexiste, raciste ?

Respecter son ennemi n'est-ce pas ne pas lui faire de cadeaux, c'est-à-dire chercher à l'abattre (intellectuellement mais aussi, dans certains cas extrêmes, physiquement), n'est-ce pas « le zigouiller et non le rééduquer » ? Tous les déviants ne sont pas récupérables⁵⁵, tous ne commettent pas des crimes de la misère, tous ne sont pas des révoltés en puissance. « Il y a des déviants qui, heureusement, sont contenus, réprimés et minoritaires, car lorsqu'ils étaient majoritaires et dominants, avec les bottes, il y avait peu de Français pour s'y opposer. Attention à l'angélisme. »⁵⁶

AXES DE LUTTE

- Revendication du droit d'ingérence, d'un « droit de regard » dans les prisons ;

- reconnaissance du droit d'association aux « malfaiteurs » incarcérés (et pas seulement pour des activités socioculturelles ou sportives) ;

- suppression du prétoire (même rebaptisé « commission de discipline ») et de tous les cachots, mitards, quartiers de sécurité, qui sont de véritables cercueils !

- suppression de la détention provisoire, principale cause de la surpopulation carcérale. Aujourd'hui, quatre détenus sur six sont des « présumés innocents » qui attendent de passer devant le juge, dans des conditions de détention pires que celles des condamnés pour longue peine (car l'on sait qu'il n'est pas dans leur intérêt de se rebeller), et d'être peut-être condamnés. Ceci « prouve d'abord une chose, note Jean-Pierre Garnier : la présomption d'innocence demeure plus que jamais une fiction »⁵⁷ ;

- construction de « prisons quatre étoiles », qui soient des lieux de convivialité, où l'on réapprend à vivre, à reconquérir la maîtrise de soi, à se reconstruire (voir l'expérience pavillonnaire

réalisée en 1986 à Mauzac - Dordogne qui offrait une grande autonomie et la possibilité de contacts familiaux réguliers. Ce projet fut rapidement abandonné, alors que rien ne s'y opposait) ;

- remise en liberté de tous ceux qui sont incarcérés alors qu'ils n'ont commis que des délits mineurs, ou de pseudo-illégalismes⁵⁸. Il faut désencombrer les prisons en élargissant tous ceux qui n'ont rien à y faire comme le proposait au début de l'année 1994 le garde des sceaux : « coupables » d'infractions à la législation sur les stupéfiants (20% des prisonniers), d'infractions à la législation sur le séjour⁵⁹, assujettis à l'archaïque contrainte par corps, etc.⁶⁰ La plupart des délits sont le fait de déclassés, de « sans-papier » qui n'ont pas eu la chance de naître dans un milieu favorable, dans un pays riche, d'avoir une scolarité sans souci, d'accéder aisément à des biens de consommation qui s'évaluent de manière indécente, insultante, provocante face à leur dénuement. « La prison, c'est le monde de la misère [...]. Ce sont des gens comme vous et moi, mais qui n'ont pas eu la chance d'être

55 - On se reportera au travail de Jacques Ellul, *Déviances et déviants dans notre société intolérante*, Toulouse, Editions Erès, 1992, voir également Albert Ogien, *Sociologie de la déviance*, Paris, Armand Colin éditeur, 1995.

56 - Miguel Benasayag, op. cit., p. 56.

57 - Jean-Pierre Garnier, op. cit., p. 70. Cf. également de Gérard Soulier, « La détention provisoire : un mal nécessaire ? », *Le Monde Diplomatique*, octobre 1985 et de Robert Philippe (sous la direction de), *Entre l'ordre et la liberté, la détention provisoire : deux siècles de débats*, Paris, L'Harmattan, 1992.

Henri Leclerc rappelle fort à propos, « que c'est sous le régime de la détention provisoire que s'exécutent le plus souvent les courtes peines d'emprisonnement, celles dont les spécialistes savent qu'elles sont les plus nocives, responsables de la désocialisation au point que dans certains pays, comme l'Allemagne, elles sont interdites. », op. cit., p. 152.

58 - Voir Philippe Robert, « Comment la machine pénale remplit les prisons », *Le Monde Diplomatique*, mai 1986.

59 - Aujourd'hui, tout manquement à une réglementation sur le séjour relève d'une atteinte aux valeurs de la société (alors qu'elle « ne saurait être autre chose qu'un manquement à la discipline sociale »). La loi, « en en faisant un délit passible de prison, [...] fait de l'étranger, dont la seule présence irrégulière porterait atteinte aux valeurs de notre société, un exclu par définition », et renforce (institutionnalise) la xénophobie. Henri Leclerc, op. cit., p. 148.

60 - *De Facto*, n° 40, mai 1995, p. 1.



« bien nés ». »⁶¹ Tout devrait être dès lors entre pris pour leur donner une deuxième, une énième chance, non pas nécessairement pour les réintégrer à la société, mais pour leur donner les moyens de leur choix (marginalité, asocialité voulue et non forcée). Ce n'est pas en tirant des déshérités par le bas, qu'on les aidera à s'en sortir, à devenir maîtres de leur destinée. Tout devrait être mis en œuvre pour leur offrir ce qu'une société possède de plus compétent en matière d'éducation, de formation, de médecine, etc. ;

- suppression, pour tous, du casier judiciaire, « véritable tatouage informatisé » (Christophe Soulié) ;

- suppression de la double peine (expulsion vers le pays d' « origine » des étrangers une fois leur peine purgée) qui frappe sans ménagement et injustement les étrangers (qu'ils soient ou non en situation dite irrégulière) qui ont commis des illégalismes bien souvent déjà liés à leur exclusion sociale. Il s'agit de dénoncer l'ignominie de « la peine d'interdiction définitive du territoire français », peine complémentaire, que le nouveau Code pénal généralise à des infractions banales (notamment le vol et le faux) et qui « par le fait de la loi du 24 août 1993 relative à la maîtrise de l'immigration, [...] peut être appliquée à des étrangers parents d'un enfant français résidant en France et dont ils s'occupent, au conjoint d'un Français quelle que soit la durée de leur union, à un étranger qui réside en France, même régulièrement, depuis des dizaines d'années, ou à celui qui n'a plus aucune attache dans son pays d'origine, qui n'en connaît ni la langue ni les mœurs »⁶² ;

- dénonciation de la justice expéditive que constitue la procédure de « comparution immédiate » (anciens « flagrants délits ») qui « répriment les illégalismes des couches les plus défavorisées de la société »⁶³ ;

- Fermeture de tous les centres de rétention administrative et judiciaire, véritables camps de transit où l'on parque des étrangers dans des conditions déplorables et dégradantes⁶⁴.

Rappelons brièvement quelques autres revendications qui constituaient la base de lutte du CAP et qui restent encore d'actualité : suppression de la prison à vie (et tout particulièrement aujourd'hui des longues peines et des peines incompressibles) ; suppression de l'interdiction de séjour ; droit au parloir et à la correspondance libre ; droit à des soins médicaux et dentaires corrects ; réorganisation du travail en prison : salaire minimum égal au SMIC, sécurité sociale pour la famille, certificat de travail à la sortie. Il faut révéler l'exploitation éhontée dont sont victimes les « ouvriers-prisonniers » qui constituent une main d'œuvre bon marché, sous payée, corvéable et « débauchable » à merci pour des entreprises sans vergogne. Les prisons constituent « un eldorado pour entreprises » qui peuvent ainsi délocaliser leur fabrication en France même. Pour Patrick Marest (délégué de l'OIP), « le travail en prison relève de l'esclavage. Pas de contrat de travail, pas de garanties minimales, des salaires de misère »⁶⁵ et une population sous dépendance institutionnelle.

LES ASSASSINS SONT PARMIS NOUS...

Sans que cela ne nous inquiète outre mesure, nous vivons entourés de « criminels », d'individus qui frappent, tabassent leurs proches dans l'intimité familiale, ou sur des rings, de galonnés qui liquident avec « professionnalis-me » des preneurs d'otages⁶⁶, des canaques, des « ennemis publics n° 1 », de « beaufs » qui

61 – Claude Jouven, « Au ban de la société, la prison », Les Raisons de l'Ire, op. cit., p. 38.

62 – Henri Leclerc, op. cit., p. 149.

63 – Ibidem, p. 153.

64 – Cf. Jean-Pierre Perrin-Martin (documents et témoignages rassemblés par), La Rétention, Paris, Éditions L'Harmattan, 1996.

65 – Patrick Marest, « Le non-droit du prisonnier », Les Raisons de l'Ire, n° 8, juin-août 1996, p. 28.

66 – Cf. par exemple au sujet de la « neutralisation » (trois balles dans la tête) du preneur d'otage de la maternelle de Neuilly (qui s'était surnommé Human Bomb) : Béatrice Patrie et Alain Vogelweith, La Mort hors la loi d'Érick Schmitt, Paris, Austral, 1994 et le remarquable petit ouvrage de Sylvie Caster, H. B. La Bombe humaine, Lyon, Arléa, 1993 (20 F).

trucident des animaux (pour leur plaisir, pour la science, pour le spectacle, etc.), de politiciens corrompus ou incompetents et de patrons d'industrie sans scrupule, responsables de la déchéance et de la mort lente de milliers d'être humains... Car la véritable violence, aujourd'hui, est celle qui est faite en toute impunité à tous les abandonnés, les déçus, les exploités du libéralisme : cohortes de chômeurs, RMIstes, SDF, jeunes de banlieues sinistrées, sidéens, détenus, populations affamées, sacrifiées aux intérêts des trusts, des multinationales, et des gros actionnaires. C'est la violence faite à l'ensemble de la planète, la pollution irréversible, la dégradation généralisée de notre écosystème, lourde de conséquences funestes pour les générations futures.

Il y a bien une « exploitation criminelle du monde », presque toujours légale, qui s'effectue en toute impunité, en toute innocence au nom du progrès (qui ne se fait pas sans casser des œufs) et de la libre concurrence, comme l'analyse finement Christian Carle. « Apparaît la notion de crime bien fait, de crime propre, exécuté par d'impeccables criminels, à partir de profonds bureaux. »⁶⁷

8. La prison n'est bien évidemment pas l'unique moyen de séquestrer, de museler et d'assigner à résidence une population, une tranche d'âge ou une pensée jugées « dangereuses ». D'autres tactiques disciplinaires, moins agressives, plus secrètes, travaillent à la gestion de la turbulence, au verrouillage de la divergence et au laminage de la volonté de comprendre, de la « pulsion d'investigation » (Freud) :

- l'ensemble des procédures punitives, des interdictions purement formelles, sans fondement autre que l'imposition d'une autorité. « Le système pénitentiaire, [...] fait partie d'un système plus vaste et plus complexe qui est, si vous voulez, le système punitif : les enfants sont punis, les écoliers sont punis, les ouvriers sont punis, les soldats sont punis. Enfin, on est puni pendant toute sa vie. [...] On vit dans un système punitif. C'est cela qu'il faut mettre en question. »⁶⁸ ;

- tous les lieux d'enfermement, d'internement contraints (asiles⁶⁹, hospices-mouroirs, etc.) toutes les organisations et institutions sociales qui imposent un contrôle totalitaire du mode de vie, programment tous les détails de l'existence quotidienne, planifient bureaucratiquement les désirs et les besoins, et imposent des modes de penser. L'institution sportive, notamment, qui encadre, embrigade, canalise les passions, gère les pulsions et structure nos visions du monde ;

- avec le développement planétaire de la télématique, de la cyber-communication, l'en-

fermement « volontaire » à domicile devient une possibilité et une réalité : « Au Japon, on les appelle les otaku zoku, les tribus "à la maison". Ce sont des garçons en général, âgés de quinze à trente-cinq ans, qui ont surgi dans la seconde moitié des années 80 et qui communiquent avec l'extérieur par écran interposé, se replient convulsivement sur le monde virtuel que leur ouvre l'informatique. On en parle comme des "reclus", des "emmurés volontaires", parfois des "autistes". »⁷⁰ Ce repliement alvéolaire, est finalement bien plus efficace et contraignant que l'assignation à domicile sous surveillance électronique, développée depuis les années 80 par la justice américaine sous le nom de Home incarceration ou Home confinement⁷¹ ;

- l'enfermement dans des cités de la désespérance et de l'ennui, cités dépotoirs, véritables ghettos éloignés des centres-ville, avec extinction des lieux de socialité dès que la nuit tombe, qui constituent de vastes prisons d'où les évasions sont bien rares... ;

- les interdictions de penser différemment, de penser en contradiction, en rupture par l'imposition de doxa intellectuelles par les adeptes de la pensée orthodoxe. Tous ceux qui ont besoin, pour se sentir exister, de dénicher un bouc émissaire, un **Quasimodo**, une raison de haïr.

À tous ceux qui se complaisent à dénoncer sans chercher à comprendre, à tous les Attila de la pensée qui ne cherchent qu'à occire les initiatives critiques, nous invitons à méditer cette phrase du Comité d'Action des Prisonniers : « Les chaînes des prisonniers sont les mêmes que celles de tous les hommes sans pouvoir sur leur vie : elles sont simplement plus visibles. »⁷²

Esméralda

67 – Lire Christian Carle, *La Société du crime*. Notes, Paris, Les Éditions de la Passion, 1996, p. 29.

68 – Michel Foucault, « Prisons et révoltes dans les prisons » [1973], republié dans *Dits et Écrits*, tome II, op. cit., p. 429-430.

69 Voir de Lucien Bonnafé, « Un fou est un homme. Abroger l'internement psychiatrique », *Le Monde Diplomatique*, mai 1990. Et surtout, *Cahier Marge*, n° 1 (« Pourriture de psychiatrie »), supplément à *Marge*, n° 12, sans indication de date.

70 – Jean-Luc Hennig, *Bi. De la sexualité*, Paris, Gallimard, 1996, p. 39.

71 – Dernière trouvaille (mise en place depuis les années 80 aux USA), le bracelet électronique, « prison portative » qui permet de localiser à tout moment celui que l'on a ainsi bagué et donc de le contrôler à distance. Voir l'article de Pierre Landreville, « La surveillance électronique des délinquants », *Autrement*, n° 145 (« Science ou justice ? »), mai 1994, p. 51-60.

72 – Cité par Christophe Soulié, op. cit., p. 167.